



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E26580

VALABLE JUSQU'AU 25/11/2026

ÉDITÉ LE

09/09/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/1971

Forme juridique : SAD

Capital : DEPUIS LE 09/09/2024  
80 000

Raison sociale : ENTREPRISE FRANK

14 RUE MICHAEL FARADAY  
67540 OSTWALD

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC STRASBOURG 71 B 243

Téléphone : 03 88 67 46 22

Fax :

Portable : 06 03 02 62 59

Siret : 718 502 438 00028

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4025865-001

Site Internet :

E-mail : m.steimer@frank-sanitaire.fr

Assurance Responsabilité Travaux :

CAMBTP 1 274873

Responsabilité légale :

STEIMER ERIC DIRECTEUR GÉNÉRAL / STEIMER GILBERT PRÉSIDENT DU  
DIRECTOIRE / STEIMER FRANK MICHELE PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE

Assurance Responsabilité Civile :

CAMBTP 1 274873

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2025

Effectif moyen : 17

Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	07/12/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	19/10/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	07/12/2023

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	07/12/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	07/12/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.